

*Les subsides*

En ne réglant pas la crise qui secoue la collectivité agricole, nous nous trouvons à rompre avec une vieille tradition du milieu agricole, à savoir celle de la prévenance et de l'entraide entre voisins. Au lieu de cela, le stress chasse les gens de leur exploitation agricole et il s'ensuit une situation inacceptable.

Cette motion porte sur quatre points. Je ne m'attarderai pas sur ces points, car je crois important de bien saisir la situation dans son ensemble. Les versements d'appoint dont nous avons parlé ont tendance à encourager les agriculteurs à surproduire. Lorsqu'on reçoit un versement d'appoint pour chaque boisseau produit, plus on produit de boisseaux et plus les versements d'appoint sont élevés. C'est ce qui est souvent arrivé aux États-Unis. Même lorsque les subventions visaient à réduire la production, on a constaté que les agriculteurs utilisaient la subvention pour augmenter la quantité d'engrais et partant pour accroître la production même en réduisant la superficie cultivée. Cela ne marche pas tout à fait comme le voudrait le ministre. Je dois convenir avec lui qu'il est risqué de faire une annonce. Toutefois, le danger réside dans la manière dont on fait l'annonce. Il faut assurer à la collectivité agricole que le gouvernement va trouver les fonds nécessaires pour empêcher que leurs revenus soient inférieurs cette année à ce qu'ils étaient l'an dernier. Même les agriculteurs qui n'avaient pas de dette à rembourser ni d'intérêt à payer l'an dernier sont tout juste arrivés à joindre les deux bouts cette année. Si le prix du grain baisse encore de 20 p. 100, ces agriculteurs se trouveront aussi dans une situation difficile.

• (1710)

Tous, quel que soit notre parti et que nous soyons ou non au gouvernement, nous nous devons de trouver une véritable solution à la crise qui secoue le milieu agricole. Nous devrions faire participer les gouvernements provinciaux et les organismes agricoles à cette solution puisqu'ils sont les plus directement visés et qu'ils savent probablement mieux que quiconque ce qui doit être fait.

S'il y a un secteur de la collectivité agricole qui a tout l'air de survivre, c'est bien celui qui s'est doté de structures de gestion de l'offre. Je pense aux producteurs laitiers, aux producteurs d'œufs et aux producteurs de dindons qui ont mis au point de telles structures, essentiellement par eux-mêmes, à la faveur de lois habilitantes que les gouvernements ont adoptées au fil des ans. Ce genre de structure de commercialisation a donné d'assez bons résultats.

La proposition du gouvernement en matière de libre-échange préoccupe bon nombre de groupes agricoles, mais tout particulièrement ceux qui se sont dotés de structures de gestion de l'offre, étant donné que, si le principe du marché libre est adopté, les produits alimentaires franchiront librement la frontière. Si nous défendons le principe de la gestion de l'offre au Canada, tout en y laissant entrer les produits de l'industrie laitière américaine, la demande de produits laitiers canadiens diminuera et l'industrie laitière canadienne s'effondrera. Il suffit de prendre connaissance des statistiques de production laitière aux États-Unis pour se rendre compte que la production américaine excédentaire est déjà assez considérable pour approvisionner le Canada. De plus, les Américains cherchent un débouché pour ces produits.

A la limite, le libre-échange signifie qu'on ne doit pas produire au Canada ce qui peut l'être ailleurs à moindre coût. Si nous allions jusqu'à la limite, la grande majorité de nos industries de base se limiteraient à approvisionner le marché local puisqu'il existe de nombreuses régions aux États-Unis où l'on peut produire la plupart des denrées alimentaires à moindre coût qu'ici durant une bonne partie de l'année. L'endettement total de l'ensemble du secteur agricole au Canada se chiffre à 23 milliards de dollars. L'expérience nous apprend que, même dans les bonnes années, les agriculteurs dont la mise de fonds est inférieure à 75 p. 100 ont des chances de survie très limitées. Depuis quelques années, même les agriculteurs qui possèdent entièrement leur exploitation ont de la difficulté à survivre. Il nous incombe en tant que députés et gouvernements, de trouver une façon de nous débarrasser de cette dette. Il ne suffit pas de proposer de réduire le taux d'intérêt de 16 à 12 ou 8 p. 100. On doit supprimer la dette elle-même. On ne saurait attendre dans l'espoir que l'industrie se redresse d'elle-même et que nous commençons à produire et à toucher assez pour nos produits dans deux ou cinq ans, afin de rembourser cette dette.

La plupart des agriculteurs se rendent compte qu'ils ne rembourseront jamais une bonne partie de ces 23 milliards de dollars. Ainsi, il y aura saisie et ce ne sont pas les propriétaires actuels qui rembourseront la dette. L'agriculteur concerné devra renoncer à l'agriculture ou céder une partie de ses terres. Il ne s'agit pas de l'élimination de l'agriculture, mais bien de la disparition du mode de vie de nombreux agriculteurs.

Je crois, à l'instar de nombreux agriculteurs et, en fait, d'un bon nombre de Canadiens, que l'élimination de la structure agricole actuelle est inacceptable. L'utilisation du terrain aux fins de financement pose un grand problème, peut-être parce que le coût des terrains a tellement augmenté. Ainsi, je possède 160 acres de terre qui valent peut-être 100 000 \$. Cependant, j'ai de la chance si je peux en tirer un rendement de 5 000 \$. En fait, l'année dernière, j'ai perdu de l'argent, mais je ne compte pas sur la production tirée de cette terre pour rembourser mes dettes.

Examinons la situation d'un agriculteur des Prairies dont près de 30 p. 100 des terrains sont hypothéqués et qui a peu de chances de survivre sur cette exploitation. Si les banques, les caisses de crédit, les sociétés de prêt et la Société du crédit agricole ne peuvent obtenir le remboursement de la dette, elles saisiront les terrains. Si elles mettent tous ces terrains en vente, leur prix baissera à probablement quelque 200 \$ l'acre comparativement à 500, 600 ou 700 \$ à l'heure actuelle. Le gouvernement propose la formation possible de sociétés foncières à partir des terrains saisis. Il s'agit, selon moi, d'un type de féodalité moderne, alors que les propriétaires fonciers loueront la terre aux agriculteurs. Là encore, ce n'est pas nécessairement mauvais, mais on élimine ainsi la structure que nous acceptons depuis de nombreuses années dans la communauté agricole et rurale, productrice des denrées qui contribuent à la richesse du pays. Selon moi, aucun député voire aucun citoyen, s'il y réfléchit, ne voudrait que cela se produise. Si nous-mêmes à la Chambre et les gouvernements provinciaux ne font rien à ce sujet, c'est ce qui va arriver, que nous le voulions ou non.